

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **14 mars 2011**

Décision n° **B-2011-2135**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain situées quartier du Pré de l'Herpe et appartenant à l'association syndicale des propriétaires Vaulx la Grande Ile

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

Bureau du 14 mars 2011**Décision n° B-2011-2135**

commune (s) :	Vaulx en Velin
objet :	Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain situées quartier du Pré de l'Herpe et appartenant à l'association syndicale des propriétaires Vaulx la Grande Ile
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir 3 parcelles de terrain d'une superficie totale de 14 475 mètres carrés situées quartier du Pré de l'Herpe, chemins Pierre Dupont et Francis Ponge à Vaulx en Velin, appartenant à l'association syndicale des propriétaires (ASP) Vaulx la Grande Ile, et nécessaires à la réalisation des espaces publics et à l'aménagement du secteur du Pré de l'Herpe.

Il s'agit des parcelles de terrain cédées, libres de toute occupation, dont la désignation suit :

Section	Numéro	Lieu-dit	Surface (en mètres carrés)
AX	299	12, chemin Pierre Dupont	482
AX	330	12, chemin Pierre Dupont	5 972
AY	557	1, chemin Francis Ponge	8 021
Total des superficies			14 475

Aux termes du projet d'acte, l'association syndicale des propriétaires (ASP) Vaulx la Grande Ile céderait ces terrains à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition par la Communauté urbaine, à titre purement gratuit, de 3 parcelles de terrain nu cadastrées sous les numéros 299 et 330 de la section AX et sous le numéro 557 de la section AY pour une superficie totale de 14 475 mètres carrés situées quartier du Pré de l'Herpe à Vaulx en Velin et appartenant à l'association syndicale des propriétaires (ASP) Vaulx la Grande Ile, dans le cadre de la réalisation des espaces publics et de l'aménagement du secteur du Pré de l'Herpe.

2° - Autorise monsieur le Président à signer tous documents et actes nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme B 1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 1540, le 11 février 2008 pour la somme de 1 650 000 €.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 601 500 - fonction 824 et en recettes : compte 774 000 - fonction 824.

4° - Le montant correspondant aux frais estimés d'acte notarié sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD) - exercice 2011 - compte 601 500 - fonction 824, pour un montant de 500 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.